

# DIVULGATION DES FRAIS DE DÉPLACEMENT ET D'ACCUEIL

Période de référence : 1er au 28 février 2022

10 mars 2022



**Marine Atlantic**  
**Marine Atlantique**

## Divulgence des frais de déplacement et d'accueil

Le gouvernement du Canada a mis en œuvre une série de mesures visant à renforcer la gestion du secteur public en rehaussant la transparence et la surveillance des ressources publiques au sein du gouvernement fédéral.

En tant que société d'État fédérale et dans l'esprit de ces mesures visant à promouvoir l'ouverture, la transparence et la responsabilisation, Marine Atlantique publie mensuellement les frais de déplacement et d'accueil de son Conseil d'administration et de son équipe de direction.

Tous les frais comprennent les taxes. Veuillez prendre note de la possibilité de délai de publication de dépenses entraîné par le moment du déplacement et le traitement des demandes de remboursement.

En mars 2020, Marine Atlantique a gelé tous les tous les voyages d'affaires non essentiels et la formation facultative et elle a également mis en œuvre des processus d'approbation supplémentaires pour tous les déplacements essentiels dans le cadre de sa réponse à la pandémie COVID-19.

L'organisation s'est engagée à offrir un environnement sain et sécuritaire pour ses employés et ses clients tout en maintenant son service de traversiers indispensable entre l'île de Terre-Neuve et la Nouvelle-Écosse. Durant le trimestre de juillet à septembre 2021, l'organisation a levé les restrictions de voyage et procède à l'évaluation de toutes les demandes en fonction des besoins opérationnels et des protocoles en vigueur en matière de santé publique.

### **Conseil d'administration - Dépenses de déplacement**

*Rien à signaler pour cette période*

### **Conseil d'administration - Dépenses d'accueil**

*Rien à signaler pour cette période*

### **Direction - Dépenses de déplacement**

*Rien à signaler pour cette période*

### **Direction - Dépenses d'accueil**

*Rien à signaler pour cette période*